



Le Secrétaire général
01 55 82 83 06
cabsq@cgt.fr

Monsieur le Président Moon Jae-in
1 Cheongwadae-ro
Jongno-gu
Seoul 03048
Republic of Korea

Montreuil, le 9 février 2018

**Courier remis à
l'attention de son excellence,
Monsieur Jong-moon CHOI ambassadeur de Corée du sud en France
125, rue de Grenelle
75007 Paris**

Monsieur le président,

Nous vous écrivons pour vous demander la libération immédiate du Président de la KCTU, Han Sang-gyun et le retrait des chefs d'accusation qui pèsent contre l'ancienne Secrétaire générale de la KCTU, Lee Young-joo.

Han Sang-gyun est emprisonné depuis pratiquement deux ans pour avoir simplement exercé son droit démocratique à la liberté d'association et de réunion pacifique. Le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a noté que la privation de liberté dont fait l'objet Han Sang-gyun est arbitraire et a lancé un appel en faveur de sa libération immédiate et d'une indemnisation. Il a, en outre, demandé au gouvernement coréen d'éviter le recours abusif aux procédures pénales dans le cadre des manifestations pacifiques.

Toutefois, le 31 décembre 2017, l'ancienne Secrétaire générale de la KCTU, Lee Young-joo, a été arrêtée à l'hôpital par la police suite à une grève de la faim de dix jours au siège du parti démocratique au pouvoir pour mettre fin à l'assignation à résidence qu'elle s'était imposée elle-même. Tant Han que Lee sont poursuivis pour le rôle qu'ils ont joué dans le rassemblement populaire le 14 novembre. Ils n'ont fait que protester contre les réformes régressives du travail du gouvernement de l'ancienne Présidente Park Geun-hye visant à renforcer la précarité du travail, ce à quoi votre gouvernement s'est engagé à mettre fin.

.../...

Le Comité de la liberté syndicale de l'OIT a demandé au gouvernement sud-coréen de prendre toutes les mesures qui étaient en son pouvoir pour libérer Han, ainsi que tous les autres syndicalistes détenus pour avoir organisé le rassemblement populaire du 14 novembre 2015 et y avoir participé.

Monsieur le Président, nous savons que vous vous êtes déclaré profondément attaché aux droits humains et à ceux des travailleur·euse·s. Nous vous demandons de prendre à présent des mesures et d'user de votre qualité de Président pour gracier immédiatement Han et retirer les accusations contre Lee afin de démontrer que votre gouvernement respecte la Déclaration des Droits de l'Homme des Nations unies et les normes internationales du travail.

Connaissant votre attachement aux droits humains et aux libertés,

Dans l'attente de votre réponse positive,

Recevez, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Philippe MARTINEZ
Secrétaire général de la CGT



Montreuil, le 8 février 2018

Monsieur le Président Moon Jae-in
1 Cheongwadae-ro
Jongno-gu
Seoul 03048
Republic of Korea

Sous couvert de son Excellence,
Monsieur Jong-moon CHOI
Ambassadeur de Corée du Sud en France
125, rue de Grenelle
75007 Paris

Monsieur le Président,

Nous vous écrivons pour vous demander la libération immédiate du président de la KCTU, Han Sang-Gyun, et le retrait des chefs d'accusation qui pèsent contre l'ancienne secrétaire générale de la KCTU, Lee Young-joo.

Han Sang-Gyun est emprisonné depuis pratiquement deux ans pour avoir simplement exercé son droit démocratique à la liberté d'association et de réunion pacifique. Le groupe de travail des Nations Unies sur la détention a noté que la privation de liberté dont fait l'objet Han Sang-gyun est arbitraire et a lancé un appel en faveur de sa libération immédiate et d'une indemnisation. Il a, en outre, demandé au gouvernement coréen d'éviter le recours abusif aux procédures pénales dans le cadre des manifestations pacifiques.

Toutefois, le 31 décembre 2017, l'ancienne secrétaire générale de la KCTU, Lee Young-Joo, a été arrêtée à l'hôpital par la police suite à une grève de la faim de dix jours au siège du parti démocratique au pouvoir pour mettre fin à l'assignation à résidence qu'elle s'était imposée elle-même. Tant Han que Lee sont poursuivis pour le rôle qu'ils ont joué dans le rassemblement populaire le 14 novembre. Ils n'ont fait que protester contre les réformes régressives du travail du gouvernement de l'ancienne présidente Park Geun-Hye visant à renforcer la précarité du travail, laquelle votre gouvernement s'est engagé à mettre fin.

Le Comité de la liberté syndicale de l'OIT a demandé au gouvernement sud-coréen de prendre toutes les mesures qui étaient en son pouvoir pour libérer Han, ainsi que tous les autres syndicalistes détenus pour avoir organisé le rassemblement populaire le 14 novembre 2015 et y avoir participé

Monsieur le président, nous savons que vous vous êtes déclaré profondément attaché aux droits humains et à ceux des travailleur-euse-s.

Nous vous demandons, dès lors, de prendre des mesures et d'user de votre qualité de président pour gracier immédiatement Han et retirer les accusations contre Lee afin de démontrer que votre gouvernement respecte la Déclaration des Droits de l'Homme des Nations Unies et les normes internationales du travail.

Connaissant votre attachement aux droits humains et aux libertés, et dans l'attente de votre réponse positive, recevez, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

Sébastien MENESPLIER
Secrétaire Général de la FNME-CGT



Union des syndicats CGT de Paris
85 rue Charlot 75140 PARIS cedex 03
Téléphone : 01.44.78.53.31
Télécopie 01 48 87 89 97
Courriel : accueil@cgtparis.fr
www.cgtparis.fr

Monsieur le Président Moon Jae-in
1 Cheongwadae-ro
Jongno-gu
Seoul 03048
Republic of Korea

Sous couvert de son Excellence,
Monsieur Jong-moon CHOI
ambassadeur de Corée du sud en France
125, rue de Grenelle
75007 Paris

Paris, le 7 février 2018

Monsieur le Président,

Nous vous écrivons pour vous demander la libération immédiate du président de la KCTU, Han Sang-gyun, et le retrait des chefs d'accusation qui pèsent contre l'ancienne secrétaire générale de la KCTU, Lee Young-joo.

Han Sang-gyun est emprisonné depuis pratiquement deux ans pour avoir simplement exercé son droit démocratique à la liberté d'association et de réunion pacifique. Le Groupe de travail des Nations-Unies sur la détention arbitraire a noté que la privation de liberté dont fait l'objet Han Sang-gyun est arbitraire et a lancé un appel en faveur de sa libération immédiate et d'une indemnisation. Il a, en outre, demandé au gouvernement coréen d'éviter le recours abusif aux procédures pénales dans le cadre des manifestations pacifiques.

Toutefois, le 31 décembre 2017, l'ancienne secrétaire générale de la KCTU, Lee Young-joo, a été arrêtée à l'hôpital par la police suite à une grève de la faim de dix jours. Tant Han que Lee sont poursuivis pour le rôle qu'ils ont joué dans le rassemblement populaire le 14 novembre. Ils n'ont fait que protester contre les réformes régressives du travail du gouvernement de l'ancienne présidente Park Geun-hye visant à renforcer la précarité du travail, auquel votre gouvernement s'est engagé à mettre fin.

Le Comité de la liberté syndicale de l'OIT a demandé au gouvernement sud-coréen de prendre toutes les mesures qui étaient en son pouvoir pour libérer Han, ainsi que tous les autres syndicalistes détenus pour avoir organisé le rassemblement populaire le 14 novembre 2015 et y avoir participé.

Monsieur le Président, nous savons que vous vous êtes déclaré profondément attaché aux droits humains et des travailleur-euse-s. Nous vous demandons, dès lors, de prendre à présent des mesures et d'user de votre qualité de président pour gracier immédiatement Han et retirer les accusations contre Lee afin de démontrer que votre gouvernement respecte la Déclaration des droits de l'homme des Nations unies et les normes internationales du travail.

Connaissant votre attachement aux droits humains et aux libertés, dans l'attente de votre réponse positive, recevez, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Benoît MARTIN
Secrétaire Général de l'UD CGT de Paris

Modèle de lettre:

**Monsieur le Président Moon Jae-in
1 Cheongwadae-ro
Jongno-gu
Seoul 03048
Republic of Korea**

Sous couvert de son excellence,
Monsieur Jong-moon CHOI
ambassadeur de Corée du sud en France
125, rue de Grenelle
75007 Paris (consulat-fr@mofa.go.kr)

Saint-Nazaire, le 9 février 2018

Monsieur le président,

Nous vous écrivons pour vous demander la libération immédiate du président de la KCTU, Han Sang-gyun, et le retrait des chefs d'accusation qui pèsent contre l'ancienne secrétaire générale de la KCTU, Lee Young-joo.

Han Sang-gyun est emprisonné depuis pratiquement deux ans pour avoir simplement exercé son droit démocratique à la liberté d'association et de réunion pacifique. Le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a noté que la privation de liberté dont fait l'objet Han Sang-gyun est arbitraire et a lancé un appel en faveur de sa libération immédiate et d'une indemnisation. Il a, en outre, demandé au gouvernement coréen d'éviter le recours abusif aux procédures pénales dans le cadre des manifestations pacifiques.

Toutefois, le 31 décembre 2017, l'ancienne secrétaire générale de la KCTU, Lee Young-joo, a été arrêtée à l'hôpital par la police suite à une grève de la faim de dix jours au siège du parti démocratique au pouvoir pour mettre fin à l'assignation à résidence qu'elle s'était imposée elle-même. Tant Han que Lee sont poursuivis pour le rôle qu'ils ont joué dans le rassemblement populaire le 14 novembre. Ils n'ont fait que protester contre les réformes régressives du travail du gouvernement de l'ancienne présidente Park Geun-hye visant à renforcer la précarité du travail, auquel votre gouvernement s'est engagé à mettre fin.

Le Comité de la liberté syndicale de l'OIT a demandé au gouvernement sud-coréen de prendre toutes les mesures qui étaient en son pouvoir pour libérer Han, ainsi que tous les autres syndicalistes détenus pour avoir organisé le rassemblement populaire le 14 novembre 2015 et y avoir participé.

Monsieur le président, nous savons que vous vous êtes déclaré profondément attaché aux droits humains et des travailleur·euse·s. Nous vous demandons, dès lors, de prendre à présent des mesures et d'user de votre qualité de président pour

gracier immédiatement Han et retirer les accusations contre Lee afin de démontrer que votre gouvernement respecte la Déclaration des droits de l'homme des Nations unies et les normes internationales du travail.

Connaissant votre attachement au droit humains et aux libertés, dans l'attente de votre réponse positive, recevez, Monsieur le Président mes salutations distinguées.

Fabien Pouëssel
Secrétaire Général du syndicat CGT des
territoriaux de Saint-Nazaire et de la
CARENE



125

